



Faire de la sécurité une priorité en transport collectif

*Recommandations pour les agences de
transport, les organisations partenaires et
tous les paliers de gouvernement*

24 avril 2023



Faire de la sécurité une priorité en transport collectif

Recommandations pour les agences de transport, les organisations partenaires et tous les paliers de gouvernement

Avec un nombre croissant d'incidents de violence et de harcèlement dans les réseaux de transport collectif, l'ACTU reconnaît la nécessité d'agir pour assurer la sûreté et la sécurité des usagers et du personnel du transport collectif.

L'ACTU a formé un groupe de travail sur la sécurité du transport collectif en juin 2022 pour s'attaquer aux causes profondes de la violence dans les réseaux de transport collectif et pour proposer des solutions concrètes. Le groupe de travail a finalisé un ensemble de recommandations pour améliorer les mesures de sécurité dans les réseaux de transport collectif, ainsi que pour travailler avec tous les paliers de gouvernement et les organisations partenaires pour résoudre les problèmes de société plus larges qui se transposent dans les réseaux de transport collectif.

Le groupe de travail est composé de représentants de TransLink, de Calgary Transit, d'Edmonton Transit Service, de Winnipeg Transit, de Toronto Transit Commission, de York Region Transit et de la Société de transport de Montréal. Ces agences comptent parmi les plus grandes agences de transport collectif au Canada et sont les plus touchées par l'augmentation actuelle des incidents de sécurité. Le groupe de travail était appuyé par Leading Mobility Consulting, qui aide plusieurs agences de transport à élaborer des plans et des programmes de sécurité.

DÉVELOPPEMENT DES RECOMMANDATIONS

L'ACTU reconnaît les approches de travail des agences de transport du Canada pour assurer la sécurité dans les réseaux de transport collectif. Ce document intègre de nombreuses approches déjà en place, les développe et s'efforce d'aborder des facteurs contributifs plus larges.

Les réseaux de transport collectif reflètent les collectivités qu'ils desservent. Des problèmes tels que l'itinérance, la toxicomanie et la santé mentale, lorsqu'ils ne sont pas résolus, peuvent avoir une incidence sur le transport collectif. Répondre à ces préoccupations plus larges dépasse la compétence des agences de transport, et ces recommandations reflètent l'appel de l'ACTU envers tous les paliers de gouvernement de travailler ensemble, en mettant sur la table le financement et d'autres soutiens appropriés.

Les recommandations ont une portée nationale et ne sont pas spécifiques à une agence. En tant que tels, ils reflètent des thèmes communs et ne se penchent pas sur des problèmes régionaux ou locaux spécifiques. L'échéancier et la responsabilité de chaque recommandation sont clairement définis (immédiat ; intermédiaire : dans les mois à venir ; à moyen terme : 1 à 2 ans ; à long terme : 2 ans et plus).



DOMAINES D'INTÉRÊT

<p>Sécurité des usagers et du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de sécurité en transport collectif • Ressources • Communications et technologie • Infrastructure • Formation 	<p>Consommation de substance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation de substances dans les installations de transport collectif • Lien avec la crise des opioïdes 	<p>Logement et soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du transport collectif comme abri • Lien avec la crise du logement 	<p>Santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comportement et sécurité en transport collectif • Modèles de partenariat avec • des prestataires de services
--	---	---	--

COLLABORATION

Compte tenu de la nature multiforme et généralisée des facteurs contribuant aux incidents de violence dans les transports collectifs, l'ACTU demande une réunion urgente de représentants fédéraux et provinciaux, y compris ceux représentant les transports, la sécurité publique, les soins de santé, la santé publique et la justice. De plus, l'ACTU invite tous les paliers de gouvernement ainsi que les organisations partenaires à participer à son groupe de travail sur la sécurité en transport collectif afin de travailler en collaboration sur cette question cruciale.

RECOMMANDATIONS

SÉCURITÉ DES USAGERS

#	RECOMMANDATION	ÉCHÉANCIER	RESPONSABILITÉ
PLAN DE SÉCURITÉ EN TRANSPORT COLLECTIF			
1	<p>Les agences de transport collectif devraient élaborer un plan de sécurité multidisciplinaire et intégré du réseau de transport collectif qui évalue les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures prises récemment pour améliorer la sécurité du transport collectif. • Résultats souhaités et ressources requises (de la part de l'agence de transport et des partenaires impliqués) • Identifier la responsabilité de la réalisation de chaque programme/initiative dans le plan de sécurité en transport collectif. • Règlements, politiques et pratiques en matière de sécurité • Infrastructure présentement en place. • Identifier les lacunes, opportunités et appels à l'action pour travailler avec la province et les organismes communautaires pour aborder des considérations sociales complexes, y compris la santé mentale, la toxicomanie et le logement, qui ne relèvent pas de la compétence de l'agence de transport. • Élaborer un protocole pour impliquer les groupes en quête d'équité dans l'élaboration d'initiatives et de programmes de sécurité en transport collectif. 	Intermédiaire	Agence de transport, en consultation avec la municipalité et les autres partenaires pertinents



GROUPE DE TRAVAIL MULTIDISCIPLINAIRE			
2	<p>Un groupe de travail multidisciplinaire devrait être formé. Il peut être dirigé par la municipalité, les autorités régionales ou la province et il devrait être responsable de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre des stratégies pour répondre aux défis de sécurité en transport collectif. • Développer des programmes et identifier les ressources (personnel et financement) de l'agence de transport, des services municipaux (par exemple, les refuges et le logement), la santé publique locale, les services d'urgence, les organismes communautaires locaux et la province. • Identifier qui est responsable de la prestation des programmes documentés dans le plan de sécurité en transport collectif. • Définir les rôles et les responsabilités des partenaires, par rapport aux résultats collectifs, aux procédures, aux règles, au soutien, à l'application (le cas échéant), aux rapports et aux mesures d'évaluation. • Rapports de données intégrés des agences de transport, des services sociaux et des services d'urgence pour éclairer la conception et l'évaluation des programmes. Veiller à ce que les rapports d'incident incluent des informations démographiques telles que l'âge, le genre et l'origine ethnique afin de mieux comprendre les préoccupations en matière de sécurité des usagers vulnérables. • Rapports d'étape trimestriels sur le plan de sécurité en transport collectif, avec des ajustements au besoin en fonction de l'expérience vécue, des points de vue du personnel de première ligne et des données. 	Intermédiaire	Agence de transport avec l'appui de la municipalité, des autorités régionales (le cas échéant) et le gouvernement provincial
RESSOURCES			
3	Améliorer la visibilité du personnel sur le réseau de transport collectif	Immédiat	Agence de transport
4	Continuer à investir pour créer des postes en sûreté, sécurité et pour faire appliquer la loi.	Immédiat	Agence de transport en consultation avec les partenaires municipaux
5	Créer des équipes de projet ad hoc multidisciplinaires de résolution de problèmes	Intermédiaire	Agence de transport, municipalité, organismes communautaires, gouvernement provincial
6	Veiller à ce que des règlements soient en place pour donner aux constables spéciaux et/ou à la police la capacité de freiner les comportements dangereux et illégaux dans les réseaux de transport collectif	Immédiat	Municipalité, gouvernement provincial



7	Explorer des partenariats pour créer des équipes multidisciplinaires de sensibilisation des personnes vulnérables avec une approche de réduction des méfaits, de sécurité communautaire et de bien-être. Les programmes de sensibilisation devraient se concentrer sur l'établissement de relations avec les utilisateurs vulnérables afin d'établir la confiance et de fournir plus efficacement les ressources.	Intermédiaire	Agence de transport, municipalité, organismes communautaire, gouvernement provincial
COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIE			
8	Mettre en œuvre une campagne de marketing permanente sur la sécurité des usagers mettant en évidence les mesures de sécurité, informant les usagers sur la manière de signaler les incidents et communiquant les comportements qui ne sont pas tolérés dans les espaces publics.	Intermédiaire	Agence de transport
9	Diminuer les obstacles empêchant les usagers de recevoir de l'aide avec des services de messagerie texte et/ou des applications.	Immédiat	Agence de transport
10	Mettre en place un service cellulaire dans toutes les installations de transport collectif, y compris les tunnels et les stations souterraines.	Moyen terme	Agence de transport, fournisseurs de télécommunications
INFRASTRUCTURE			
11	Améliorer le nettoyage des stations et explorer la mise sur pied d'un service de nettoyage pendant les heures de services pour les zones présentant des problèmes de propreté persistants.	Immédiat	Agence de transport
12	Effectuer de la prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM) dans les stations et autres installations de transport collectif ayant un niveau accru de préoccupations en matière de sécurité des usagers et des employés.	Intermédiaire	Agence de transport

SÉCURITÉ DU PERSONNEL

#	RECOMMANDATION	ÉCHÉANCIER	RESPONSABILITÉ
13	Explorer les possibilités de mettre en place une formation sur la désescalade pour le personnel de première ligne (par exemple, les opérateurs, le service client, le service d'entretien, etc.)	Immédiat	Agence de transport
14	S'assurer que le personnel soit au courant des initiatives disponibles en sécurité en transport collectif, fournies par l'agence de transport et les organismes communautaires (par exemple, les travailleurs de proximité en santé mentale, le cas échéant). S'assurer que le personnel est à jour sur les procédures opérationnelles liées à la sécurité des usagers et du personnel.	Immédiat	Agence de transport
15	Tirer parti des comités, des programmes, des évaluations de risques et des mesures de contrôle en santé et sécurité au travail pour accroître la sécurité du personnel et répondre aux tendances actuelles et leur évolution	Intermédiaire	Agence de transport, municipalité, gouvernement provincial



16	Amender le paragraphe 269.01 du Code criminel pour inclure l'ensemble du personnel travaillant en transport collectif et non seulement les opérateurs.	Moyen terme	Gouvernement fédéral
----	--	-------------	----------------------

LOGEMENT ET SOUTIEN

#	RECOMMANDATION	ÉCHÉANCIER	RESPONSABILITÉ
17	Les gouvernements provinciaux et fédéral devraient élaborer une approche axée sur le logement pour les personnes en situation d'itinérance et les problèmes connexes liés aux réseaux de transport collectif	Intermédiaire	Gouvernement provincial, gouvernement fédéral
18	Les gouvernements provinciaux et fédéral devraient assurer la pérennité de nouveaux logements supervisés permanents, y compris des unités créées dans le cadre de l'initiative pour la création rapide de logements du gouvernement fédéral, en travaillant ensemble pour financer les services complémentaires connexes.	Moyen terme	Gouvernement provincial, gouvernement fédéral
19	Les gouvernements provinciaux devraient financer l'accès et l'admission de nuit aux services sociaux afin que les cas complexes nécessitant un soutien puissent avoir accès aux services 24 heures sur 24	Immédiat	Gouvernement provincial
20	Les gouvernements provinciaux devraient financer un service de navette par temps extrêmement froid entre les gares et les terminaux de transport collectif et les refuges locaux en dehors des heures de services et explorer la possibilité de fournir des services de navette vers les centres de refroidissement pendant les périodes de chaleur extrême.	Immédiat	Gouvernement provincial
21	Tous les ordres de gouvernement devraient travailler ensemble pour financer des centres de réchauffement et de refroidissement de jour afin de réduire les abris en place sur les réseaux de transport collectif	Immédiat	Municipalité, gouvernement provincial, gouvernement fédéral
22	Afficher les numéros d'assistance téléphonique des centres de crise, de sensibilisation communautaire et des emplacements des abris d'urgence dans les principaux endroits du réseau	Immédiat	Agence de transport



CONSOMMATION DE SUBSTANCES

#	RECOMMANDATION	ÉCHÉANCIER	RESPONSABILITÉ
2 3	Selon la juridiction, tirer parti des outils juridiques, d'application de la loi et/ou de soutien social établis pour prévenir la consommation de substances illicites dans les gares, y compris en détournant ses activités vers d'autres sites.	Immédiat	Gouvernement provincial
2 4	Les gouvernements provinciaux devraient créer ou améliorer les programmes de traitement de la toxicomanie	Moyen terme	Gouvernement provincial

SANTÉ MENTALE

#	RECOMMANDATION	ÉCHÉANCIER	RESPONSABILITÉ
2 5	Explorer des partenariats avec des services en santé mentale en positionnant des intervenants de proximité dans le réseau de transport collectif, afin d'aider le personnel de l'agence de transport.	Immédiat	Agence de transport, services en santé mentale
2 6	Les gouvernements provinciaux devraient élaborer une initiative de transfert accéléré entre les policiers/agents spéciaux et les professionnels de la santé pour les personnes appréhendées ayant des problèmes de santé mentale.	Immédiat	Gouvernement provincial
2 7	Les gouvernements provinciaux devraient fournir aux agences de transport des services spécialisés en gestion de cas de santé mentale pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale répétés.	Moyen terme	Gouvernement provincial





Head Office

55 York Street Suite 1401
Toronto, ON Canada M5J 1R7
Tel. : 416-365-9800

Siège social

55, rue York, bureau 1401
Toronto, ON Canada M5J 1R7
Tél. : 416-365-9800

www.cutaactu.ca

cutaactu@cutaactu.ca